Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	GLUCOSAMINE STICKS 7 ST 175G NL/F		
Date d'exécution :	07.03.2017	**Version :**	1.0.0
Date d´édition :	31-05-2018		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

GLUCOSAMINE STICKS
7ST 175G NL-F (11046)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

La nourriture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Beaphar B.V.

Rue : Drostenkamp 3

Code postal/Lieu : NL - 8101 BX Raalte

Téléphone : +31 (0)572 348 834

Telefax : +31 (0)572 348 835

Contact pour informations : SDS@Beaphar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh
France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)
Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Informations pour le médecin

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO2)
Sable
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 13
Classe de stockage (TRGS 510) : 13

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : Beige.

Odeur : typique à l´espèce

Données de sécurité

État :		
Température de fusion/plage de fusion :		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :		Aucune donnée disponible
point de congélation :		Aucune donnée disponible
Point éclair :		Aucune donnée disponible
température d'auto inflammabilité :		Aucune donnée disponible
inflammabilité (solide, gaz) :		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible
propriétés explosives :		Aucune donnée disponible
pression de vapeur :	(20 °C)	Aucune donnée

			disponible	
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :			Aucune donnée disponible	
Masse volumique :	(20 °C)	env.	1	g/cm^3
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
pH :			Aucune donnée disponible	
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :			Aucune donnée disponible	
Viscosité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Seuil olfactif			Aucune donnée disponible	
densité de vapeur (air = 1) :	(101 kPa)		Aucune donnée disponible	
propriétés comburantes :			Aucune donnée disponible	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.2 Stabilité chimique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Sensibilisation

En cas d'inhalation

11.5 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques
Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

12.8 Appréciation générale
Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Élimination du produit/de l'emballage

Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement
Aucune

16.2 Abréviations et acronymes
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

Short list
ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
DNEL : Derived no effect level
EC10 : 10% Effective concentration
EC50 : Median effective concentration
ECHA : European Chemicals Agency
GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA - DGR : International Air Transport Association Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI : Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code
LC50 : Median lethal concentration. The concentration causing 50 % lethality
LD50 : Median lethal dose. The dose causing 50 % lethality
NOEC : No observed effect concentration
NOEL : No observed effect level
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT : Persistent, bioaccumulative, toxic
PNEC : Predicted no-effect concentration
PPE : Personal protection equipment
REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC : Substances of very high concern
TWA : Time-weighted average exposure
vPvB : very persistent and very bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.